

PRÉFET DES
HAUTES-PYRÉNÉES

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES
CABINET - PÔLE COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tarbes
Le 17/09/2019

Gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour

La mesure « vigilance », premier niveau du plan de crise de gestion de l'étiage de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées est activée.

Compte tenu de la situation météorologique et hydrologique dans le département, le Préfet a pris un arrêté plaçant le bassin de l'Adour en vigilance.

Le Préfet appelle les irrigants ainsi que l'ensemble des usagers à une gestion économe de l'eau.

L'arrêté du 16 septembre 2019 peut être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées «<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>» ou à la direction départementale des territoires, service Environnement, ressource en eau et Forêt ou dans les mairies concernées

Il prend effet à compter du mardi 17 septembre à 14 h.

Les 118 communes concernées ont été prévenues par la voie classique.

Contact presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr